



# AMAP " LA FERME RICHART "

## Steaks hachés



**WITTELSHEIM**

**Saison 2026/2027**

Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent contrat est signé entre :

Le producteur	Le consomm'acteur
EARL RICHART - RICHART Antoine	NOM, prénom .....
125 Grand Rue 68480 ROPPENTZWILLER	Adresse .....
	Code postal, commune .....
<a href="mailto:earlrichart@yahoo.fr">earlrichart@yahoo.fr</a>	Mail .....
03.89.07.94.49 / 06.87.12.15.83	Tél .....

Les membres de ThurAmap reconnaissent être liés par les valeurs et les engagements de la **Charte de ThurAmap** (voir [www.thuramap.fr](http://www.thuramap.fr), onglet « Une amap, c'est quoi ? »).

**LES PANIERS** : le consomm'acteur souhaite acheter et le producteur souhaite vendre des paniers dont la composition est la suivante :

**Type de production** : Viande d'élevage, en cours de conversion bio.

**COMPOSITION D'UN PANIER POUR TOUTE LA DUREE DE LA SAISON :**

Le consomm'acteur compose son panier en choisissant le nombre de steaks qu'il souhaite acheter à chaque distribution, tous les mois (voir le détail des dates de distribution).

Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix total du panier
Steaks hachés surgelés	2.20€		
TOTAL PANIER			

Les steaks ont un poids de 125 g ; ils sont surgelés et emballés à l'unité.  
Viande provenant de vaches laitières âgées de 4 à 6 ans, en cours de conversion bio.

**LES DISTRIBUTIONS** : Elles ont lieu une fois par mois pendant la durée de la saison au lieu et aux dates indiqués ci-après :

<b>Durée de la saison pour le consomm'acteur</b>	La saison commence le ..... et se termine le 11 mars 2027.												
<b>Nombre total de distributions</b>	La saison correspond à ..... <b>paniers</b> . (12 paniers pour la saison complète, commençant le 09 avril 2026)												
<b>Jours de distribution</b>	Les distributions ont lieu <b>les jeudis, entre 18h00 et 18h45</b>												
<b>Dates de distribution</b>	<table border="1"> <tbody> <tr> <td><input type="radio"/> 09 avril 2026</td> <td><input type="radio"/> 13 août 2026</td> <td><input type="radio"/> 03 décembre 2026</td> </tr> <tr> <td><input type="radio"/> 07 mai 2026</td> <td><input type="radio"/> 10 septembre 2026</td> <td><input type="radio"/> 14 janvier 2027</td> </tr> <tr> <td><input type="radio"/> 04 juin 2026</td> <td><input type="radio"/> 08 octobre 2026</td> <td><input type="radio"/> 11 février 2027</td> </tr> <tr> <td><input type="radio"/> 02 juillet 2026</td> <td><input type="radio"/> 05 novembre 2026</td> <td><input type="radio"/> 11 mars 2027</td> </tr> </tbody> </table>	<input type="radio"/> 09 avril 2026	<input type="radio"/> 13 août 2026	<input type="radio"/> 03 décembre 2026	<input type="radio"/> 07 mai 2026	<input type="radio"/> 10 septembre 2026	<input type="radio"/> 14 janvier 2027	<input type="radio"/> 04 juin 2026	<input type="radio"/> 08 octobre 2026	<input type="radio"/> 11 février 2027	<input type="radio"/> 02 juillet 2026	<input type="radio"/> 05 novembre 2026	<input type="radio"/> 11 mars 2027
<input type="radio"/> 09 avril 2026	<input type="radio"/> 13 août 2026	<input type="radio"/> 03 décembre 2026											
<input type="radio"/> 07 mai 2026	<input type="radio"/> 10 septembre 2026	<input type="radio"/> 14 janvier 2027											
<input type="radio"/> 04 juin 2026	<input type="radio"/> 08 octobre 2026	<input type="radio"/> 11 février 2027											
<input type="radio"/> 02 juillet 2026	<input type="radio"/> 05 novembre 2026	<input type="radio"/> 11 mars 2027											
<b>Lieu de distribution</b>	Foyer Rencontre et Loisirs - 24 rue des Fauvettes - Wittelsheim												



# AMAP " LA FERME RICHART "

## Steaks hachés



**WITTELSHEIM**

**Saison 2026/2027**

<b>LE PRIX ET LES PAIEMENTS :</b>		
<b>Prix d'un panier</b>	Voir tableau	Soit : ..... €
<b>Prix pour la saison</b>	..... € X ..... paniers = ..... €	
<p><input type="checkbox"/> <b>Paiement par chèques à l'ordre de : SAS RICHART</b>  A la signature du contrat, le consommateur remet au producteur :</p> <p><input type="checkbox"/> 1 chèque de ..... €, encaissé en mai 2026 ou à la première distribution en cours de saison</p> <p><b>Ou pour les contrats d'une valeur supérieure à 50.00 €</b></p> <p><input type="checkbox"/> 2 ou 3 chèques, ..... chèques de ..... € et  1 chèque de ..... €, encaissés en mai 2026, septembre 2026 et janvier 2027</p>		
<p><input type="checkbox"/> <b>Paiement par virement bancaire :</b>  Le consommateur s'engage à effectuer les virements suivants :</p> <p><input type="checkbox"/> 1 virement de ..... € lors de l'inscription  <b>Ou pour les contrats d'une valeur supérieure à 50.00 €</b></p> <p><input type="checkbox"/> 1 virement de ..... € en mai 2026,  1 virement de ..... € en septembre 2026,  1 virement de ..... € en janvier 2027</p> <p><input type="checkbox"/> 1 virement mensuel de ..... €</p>		

**Carte à points :**

Vous souhaitez de temps en temps pouvoir prendre **plus** de steaks que votre panier hebdomadaire ? Il s'avère que la charte des amaps ne permet pas d'achats supplémentaires hors contrats et de paiements en espèces sur les lieux de distribution. Pour répondre à ce type de demandes, ThurAmap a créé pour vous la carte à points.

Pour l'amaap « La Ferme Richart », vous pouvez acquérir une carte sans date limite d'utilisation, et renouvelable/rechargeable sous conditions **d'une valeur mini de 20 points (20€) et d'une valeur maxi de 40 points (40€)**. Cette carte vous permet également de choisir des œufs.  
Paieement par chèque à l'ordre du producteur lors de l'achat de la carte.

**Attention !** Seules les personnes ayant souscrit un contrat de saison auprès de l'amaap **Ferme Richart** pourront renouveler leur carte à points en cours de saison.  
Renseignez-vous auprès de votre amap ou au point info de ThurAmap.

Le consommateur doit également s'acquitter de sa cotisation annuelle à ThurAmap (12€), pour la saison 2026/2027. Une seule cotisation pour toute la saison et par personne, quel que soit le nombre d'amaps auxquelles vous êtes inscrit(e).

**RAPPEL : Conformément à l'engagement associatif de chaque adhérent(e) lors de son adhésion à ThurAmap, le consommateur se doit de participer activement à la vie de l'association, (distribution, évènement ou travaux administratifs), au moins 1 fois au cours de la saison.**

Merci d'indiquer ci-dessous si vous êtes intéressé(e), pour participer au comité de pilotage de l'amaap « LA FERME RICHART » OUI  NON

Fait à ....., le ..... et signé en deux exemplaires par les 2 parties.

<b>Le producteur</b>	<b>Le consommateur</b>
(signature)	(signature)